



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 77505

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les crèches d'entreprise. Aujourd'hui, les crèches d'entreprise font figure d'exception avec 5 % par rapport aux crèches traditionnelles et aux assistantes maternelles, alors que 84 % des mères de famille y sont favorables et 55 % affirment préférer cette solution aux versements d'allocations plus importantes. Malgré la loi de finances qui permet aux entreprises de déduire, depuis janvier 2004, 25 % de leurs investissements liés à la petite enfance, et malgré la possibilité donnée par l'État, dans le cadre du « Plan crèche » de 2003, de faire bénéficier d'un financement public les structures privées agréées par les allocations familiales, qui réduisent le coût pour les entreprises, ces crèches tardent à se démocratiser. En conséquence, il lui demande quelles mesures supplémentaires le Gouvernement entend prendre envers les entreprises afin de les inciter à développer les systèmes d'accueil offerts aux salariés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77505

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10268